
ACCEPTABILITÉ DES ÉNERGIES NOUVELLES ET RENOUVELABLES

Restitution Atelier Environord 10 juin 2015



Nous évoluons dans un contexte de transition énergétique qui implique de repenser les façons de produire et de consommer l'énergie.

Les installations d'énergies renouvelables (éolien, solaire, méthanisation...) sont des projets innovants. Leurs implantations souvent proches du milieu urbain, les confrontent à des réticences fortes de riverains. Ce constat partagé a amené la création d'un groupe de travail dont l'objectif est d'identifier les pistes de solutions et d'actions pour mieux intégrer les populations locales. Ce groupe composé de plusieurs structures régionales (Pôle d'Excellence Régional Energie 2020, Chambre d'Agriculture de Région, Cerdd - Pôle Climat, ULCO et le Laboratoire TVES) travaille essentiellement sur « l'acceptabilité de la méthanisation agricole ». L'Atelier Environord du 10 juin 2015 était l'occasion de discuter de l' « Acceptabilité des énergies nouvelles et renouvelables » et de la méthanisation en particulier, de nous interroger sur :

- D'où viennent les résistances ? Pourquoi ?
- Comment améliorer le processus de réalisation de ces projets ?
- Que manque-t-il à ces projets pour qu'ils deviennent des projets de territoires portés par tous ?

La restitution de cet atelier tente de décrypter ce qui se passe réellement dans ces situations de blocages et les propositions des intervenants pour créer les conditions d'un dialogue pour un projet localement intégré.

Développement des filières économiques liées à l'énergie, un enjeu majeur pour la région

La filière énergie Nord Pas de Calais est composée de 5900 établissements et 41 400 salariés. Elle représente 3% de l'emploi en région, c'est la 4ème région française en terme d'emplois liés à l'énergie (production, transport, distribution, maintenance...).

« Actuellement, les Energies Renouvelables ne représentent pas l'essentiel de la filière, mais une transition énergétique est en cours. Cette transition énergétique implique des mutations des infrastructures, des technologies et des comportements. », explicite Valérie Calmein, Directrice-adjointe du Pôle Energie 2020.

Quelles mutations sont nécessaires pour développer ces nouvelles filières énergétiques ?

- Un **développement et une structuration de nouvelles filières** énergétiques : éolien terrestre et offshore, méthanisation, efficacité énergétique, réseaux énergétiques...
- Des **innovations technologiques** : numérique et énergie, stockage, hydrogène, sobriété des équipements, sobriété énergétique (énergie fatale, efficacité énergétique), adaptation des réseaux actuels...
- De **nouvelles compétences** attendues à tous les niveaux de la chaîne de valeur : numérique, management, compétences pour **accompagner les changements de comportements**...

Tous les professionnels et métiers de la filière sont concernés par la transmission des méthodes économes, mais aussi des nouveaux enjeux de l'énergie et des choix énergétiques. Ces nouvelles compétences impliquent la création de nouveaux métiers et le renouvellement des formations.

Enfin, qu'en est-il de l'appréhension de ces innovations par la société civile ? C'est notre questionnement majeur, car plusieurs obstacles ralentissent le développement de ces projets énergétiques souvent très locaux. L'un d'eux provient de la réticence des riverains et élus face à ces projets à proximité immédiate de leur lieu de vie.

Les énergies renouvelables en Nord-Pas de Calais, quelques données chiffrées

« En France en 2013, sur 152 TWh d'énergie consommés, 40,1 TWh ont été produits grâce aux énergies fossiles et seulement 6 TWh ont été produits grâce aux énergies renouvelables. Une part très faible. »

EMMANUELLE LATOUCHE,
DIRECTRICE-ADJOINTE EN
CHARGE DU PÔLE CLIMAT
NORD PAS DE CALAIS,
CERDD.

Le cas de la méthanisation Agricole

La filière méthanisation n'est qu'à ses débuts. Des objectifs sont inscrits dans les programmes nationaux et régionaux, de 1500 méthaniseurs dans le plan EMAA (Energie Méthanisation Autonomie Azote) à la production de 1000 Gwh/an dans le cadre du SRCAE (Schéma Régional du climat, de l'air et de l'énergie). Aujourd'hui, il existe 4 unités en injection en Nord-Pas de Calais, avec un objectif de 15 unités par an jusqu'en 2030. Avec cette particularité régionale, qu'elle est une des premières à injecter du biogaz dans les réseaux de gaz naturel.

Il existe 3 régimes :

- Déclaration : les porteurs de projet déclarent leur projet sans association des riverains (moins de 30 tonnes de déchets traités par jours)
- Enregistrement : autorisation sans enquête publique (pour les projets entre 30 et 60 tonnes de déchets traités par jours)
- Autorisation : pour les projets plus importants il y a une enquête publique (pour les projets de plus de 60 tonnes de déchets traités par jours)

« Il y a plusieurs formes de méthanisation, et quelle que soit la forme, un lien se fera avec l'activité agricole. D'abord parce que la plupart de la matière utilisée est d'origine agricole, mais aussi parce qu'il reste toujours un digestat qui est valorisable par l'agriculture. »

**ARNAULD ETIENNE, CONSEILLER
RÉFÉRENT MÉTHANISATION,
CHAMBRE D'AGRICULTURE.**

Des préalables à considérer, dans le contexte d'un projet de méthanisation agricole

- Dans le cas d'un projet ne nécessitant pas enquête publique, une fois que le projet est validé par les autorités compétentes, l'agriculteur, comme tout porteur de projet privé est en droit de mettre en oeuvre le projet sans demander l'avis des riverains. La spécificité du porteur de projet agricole, par rapport à un entrepreneur privé plus classique, est qu'il s'inscrit sur le territoire où le projet sortira de terre : il est, au quotidien, le voisin des riverains même dans sa vie extra-professionnelle. *« Cette porosité entre le professionnel et le privé complique la situation des agriculteurs qui, bien que dans leurs droits, peuvent être interpellés à tout moment pour justifier leurs projets. Et la réponse qu'il fournira modifiera les relations « affectives » avec leur entourage (sans oublier la nécessité de prendre en compte les conséquences sur la vie quotidienne de sa famille). Les enjeux sont donc particulièrement importants sur la vie privée du porteur et touchent les aspects sensibles de sa personne. »* clarifie Amélie Vieux, consultante spécialisée dans l'accompagnement des démarches de dialogue sur les territoires.

- Les questions d'énergies renouvelables sont des projets très locaux qui ont une incidence sur les biens communs d'un territoire : paysage, cadre de vie... Les habitants se sentent concernés et pensent avoir des droits sur ces biens communs, même s'ils ne sont pas impliqués.
- L'inscription dans le long terme de ces projets peuvent entrer en conflit avec des projets ou aspirations du voisinage proche (perte de valeur du patrimoine, constructions, ...)

C'est en méthanisation et en agriculture en général qu'il y a le plus de difficultés d'acceptabilité.

« Sur les projets en cours, on a fait de l'information et de la communication auprès des conseils municipaux et auprès des riverains. Cependant c'est un cadre qui n'est pas cadré, ça part dans tous les sens, chacun campe sur ses positions et on essaye d'avoir un gagnant. Aussi les gens souhaitent un bénéfice à court terme alors que le bénéfice de la méthanisation se fait à long terme. On est parfois prit dans des choix techniques. » relate Arnauld Etienne, accompagnateur de projet, Chambre d'Agriculture.

Les enjeux de perception des risques et d'acceptabilité des énergies nouvelles

Quelle est l'origine de ces réticences ? Comment les individus perçoivent les nouvelles technologies ? Il s'agit de mieux comprendre la posture des riverains pour mieux les accompagner.

Projet locaux, en cohabitation directe avec les habitants.

« Il y a une distinction entre les risques et les nuisances. Le risque est quelque chose qui est probable. La nuisance n'a pas de probabilité, c'est quelque chose qui est sûr et qui est récurrent. »

Dès que l'on s'approche des habitations, les projets rencontrent des contestations. C'est souvent le cas des projets d'énergies renouvelables qui se situent à proximité des habitations. Pour la gêne ressentie, mais aussi la perte de la valeur des biens. Un projet isolé n'aura pas ou peu de contestation.

On observe par ailleurs des différences dans la résistance selon la nature des projets. Les coopératives locales rencontrent moins de réticences, car les habitants se sentent plus en confiance, qu'avec une unité de méthanisation réalisée par un agriculteur.

HERVÉ FLANQUART, MAÎTRE DE
CONFÉRENCES SOCIOLOGIE,
LABORATOIRE TVES.

Les risques et les nuisances sont deux notions à distinguer pour adapter au mieux les informations et les méthodes d'accompagnement.

Les individus réagissent selon leur perception du risque et de la nuisance. Les dommages d'une nuisance sont moins importants que dans le cas d'un risque, mais ils sont présents tout le temps. Par exemple : On a plus peur de l'avion que de la voiture alors que le risque est plus fréquent en voiture qu'en avion.

Cette différence vient du fait que les risques sont perçus (explosions, trafic routier, risques pour la faune et la flore, risques sanitaires...), alors que les nuisances sont plutôt ressenties (gêne visuelle, sonores, olfactives ou liées à l'intensité du trafic routier).

La perception !



La perception peut-être éloignée de la réalité par des campagnes d'information, d'opposition. Ainsi, la peur du risque peut être amplifiée. **Comment amener les habitants à mieux appréhender la réalité du projet ? Proposer des démarches dont les finalités seront d'aider à s'approcher d'une perception la plus proche de la réalité**

Axes de travail évoqués par Hervé Flanquart : améliorer l'information, favoriser la concertation.

1. Travailler sur la réduction des nuisances (bruit, aménagement paysagères, etc.).

Déterminer quelles sont les véritables nuisances et risques perçus. établir la vérité auprès des populations par le biais d'une personne de confiance.

2. Améliorer l'information: réduire l'écart entre ce qui est perçu (redouté) et ce qui est avéré. Certaines énergies renouvelables sont méconnues, et suscitent des craintes importantes de la part des habitants. En effet ce qu'ils ne connaissent pas a beaucoup plus tendance à générer de la crainte qu'un fait connu et reconnu sans danger. L'information et l'intégration des habitants tout au long du projet, par la réalisation d'ateliers pédagogiques, des visites et des retours d'expérience, etc pourrait donc participer à lever ces craintes.

3. Se concerter: ouvrir le dialogue en amont du projet, instaurer un groupe d'échanges permanent, etc. (Cf paragraphe : La concertation : de quoi s'agit ? Pourquoi ? Comment ?)

Les perspectives pour articuler des projets individuels dans une optique de projets collectifs et de territoire :

- Favoriser les développeurs locaux (coopératives, etc)
- Faire participer les riverains et leur apporter des bénéfices ?
- Montrer les bénéfices (environnementaux, etc)

La concertation : de quoi s'agit-il ? Pourquoi ? Comment ?

Propos évoqués par Amélie Vieux, consultante spécialisée dans l'accompagnement des démarches de dialogue sur les territoires

Le mot « acceptabilité » est ambigu. S'agit-il de rendre acceptable ou de faire accepter un projet ? Les nuances sont importantes. Pour Amélie Vieux, consultante spécialisée dans l'accompagnement des démarches de dialogue sur les territoires

« L'acceptabilité du projet, c'est rendre le projet le plus facilement acceptable en anticipant et empêchant les nuisances en amont de la présentation du projet au "public". Je vois le travail de l'acceptabilité du projet comme une démarche préalable à l'identification de tout besoin de concertation. Cette dernière n'intervenant que si l'acceptabilité optimum n'a pu être trouvée. Ce qui me semble logique, dans un projet uniquement privé, c'est :

1/ je rends mon projet le plus acceptable possible

2/ je le soumets aux riverains pour anticiper les réactions (ce qui permet de faire émerger des freins non anticipés et de chercher à les résoudre ou à identifier des freins incontournables) -> [consultation]

3 /s'il y a des freins incontournables, on organise une concertation pour trouver des solutions collectives -> [co-construction]. »

La consultation peut nourrir l'acceptabilité du projet, car elle aide à repérer les résistances réellement éprouvées par les riverains (et non celle que le porteur, les ingénieurs et les accompagnateurs imaginent). Cela permet d'optimiser la recherche de solutions. Par ailleurs, la consultation, bien menée, démontre une posture d'écoute, d'ouverture et de respect des riverains, qui peut faciliter un dialogue ultérieur.

La co-construction doit créer les conditions d'un dialogue, d'une reconnaissance mutuelle des parties afin de trouver d'innover dans la recherche des solutions permettant de lever les freins repérés et de construire une compréhension partagée avec les riverains de la non-résolvabilité de certaines difficultés.

Dans tous les cas, il s'agit d'éliminer en amont le maximum d'écueil à venir. En effet, pourquoi chercher les problèmes quand on peut les éviter ?

La concertation est-elle ?



La consultation et la co-construction doivent être au service du projet. Il s'agit de réaliser une concertation pour réussir la mise en oeuvre du projet, et non pour le faire accepter. Et ce pour garantir la sincérité nécessaire à un dialogue réel.

Ainsi, 3 façons d'aborder les parties impactées par un projet :

- N°1 : Ignorer les parties impactées, dans ce cas les différentes parties soutiennent leurs propres intérêts jusqu'à ce qu'il y a un gagnant et un perdant.
- N°2 : Convaincre ou associer les parties impactées par la pédagogie pour rassembler autour du projet, ou négocier pour le faire accepter. Le risque est que le moindre oubli dans l'exposé pédagogique, le moindre faux pas, créera une perte de confiance qui peut renverser le processus et retourner le citoyen contre le projet
- N°3 : Construire une relation de partenariat. Une approche plus sereine selon Amélie Vieux. Dans cette approche, « *l'intention n'est pas la mise en place du projet tel que le porteur l'a décidé en amont, mais la construction d'une relation de partenariat avec les citoyens. Il faut cependant avoir en tête, pour l'ensemble des acteurs, que le **résultat attendu de cette stratégie porte sur la relation et non sur l'accord** trouvé sur le projet. Peut-être qu'il n'y aura pas de solutions gagnant/gagnant sur le projet, mais le pari est que même si le projet est mis en œuvre sans consensus, la qualité de relation acquise permettra des débats ultérieurs plus constructifs, des rapports de force respectueux des personnes.* ». Les règles du jeu sont claires, mais demandent un changement de posture des personnes concernées, elles peuvent-être plus motivantes, plus conviviales car le projet devient un espace d'animation du territoire, de création de relations. Dans la mesure où les conditions de respect et de sécurité sont garanties.

Les points essentiels à prendre en compte dans une démarche de concertation ou de dialogue de manière générale proposés par Amélie Vieux :

Créer et sauvegarder la confiance :

- Créer les conditions du dialogue
- Assurer la clarté des règles du jeu et des processus de décision (la place de chacun),
- Anticiper sur ce qui pourrait fragiliser cette confiance, transparence, informer en temps réel... informer par une personne de confiance
- Piloter la démarche de façon dynamique (en observant et en intégrant toutes les informations qui impactent le projet et en informant sur les modifications des règles du jeu),
- Assurer la mise à niveau d'information, assurer et garantir la transparence

Accompagner la montée en compétence des acteurs :

Il s'agit d'utiliser les outils d'animation et de facilitation pour amener les personnes à se déplacer d'une posture d'inquiétude à une posture d'échange sur des intérêts collectifs. C'est une sorte de montée en compétence qui nécessite un accompagnement et du temps, car l'apprentissage de la co-construction se fait par l'expérience, la connaissance et la reconnaissance de l'autre dans sa légitimité à porter une opinion, un regard différent du sien.

Choisir le plus haut-degré possible de co-construction

Il s'agit de faire en sorte que les parties deviennent actrices des solutions et pas seulement revendicatrices dans l'attente de solutions. Plus la co-construction intervient en amont d'un projet, plus les parties impliquées se sentiront respectées et prises en compte dans le projet.

La co-construction ne doit pas forcément avoir lieu sur l'ensemble du projet et dès le début, mais le plus important c'est d'aller jusqu'au bout. Attention : tout l'enjeu est de résoudre l'équation suivante : plus haut degré possible de construction en fonction du contexte et de ce que le porteur de projet est en capacité d'assumer.

Perspectives

Les ENR et la méthanisation... sont des énergies nouvelles qui impliquent de nouvelles compétences, une acculturation aux enjeux pour la compréhension de tous, un savoir-faire technique. Ce sont des nouveaux métiers, de nouveaux dispositifs, des innovations à développer pour à la fois rendre plus efficace et réduire les nuisances des unités de production d'énergie, réfléchir en terme de modèle économique global, intégrer une réflexion territoriale...

Ces innovations, ces changements sont à construire à long terme et **étape par étape** (expérimentation, innovation, concertation...). Il est certain et partagé par tous que la concertation doit être soignée pour que ces projets soient mieux vécus par les riverains, mais aussi par le porteur de projet qui subit seul les investissements, les risques techniques, les contestations de son proche voisinage. Intégrer des savoir-faire dans la médiation lors de la réalisation des projets est une étape incontournable pour l'amélioration des processus de réalisation de projet de méthanisation agricole. L'aboutissement d'une médiation, une écoute et la compréhension des besoins des uns et des autres, favorise la perspective d'une nouvelle étape, l'**articulation projets individuels, projets collectifs et projet de territoire (Coopérative, SCIC...)**.

Le Groupe Acceptabilité Méthanisation :



Synthèse

Nous évoluons dans un contexte de transition énergétique qui implique de repenser les façons de produire et de consommer l'énergie.

Les installations d'énergies renouvelables (éolien, solaire, méthanisation...) sont des projets innovants. Leurs implantations souvent proches du milieu urbain, les confrontent à des réticences fortes de riverains. Ce constat partagé a amené la création d'un groupe de travail dont l'objectif est d'identifier les pistes de solutions et d'actions pour mieux intégrer les populations locales. Ce groupe composé de plusieurs structures régionales (Pôle d'Excellence Régional Energie 2020, Chambre d'Agriculture de Région, Cerdd - Pôle Climat, ULCO et le Laboratoire TVES) travaille essentiellement sur « l'acceptabilité de la méthanisation agricole ». L'Atelier Environord du 10 juin 2015 était l'occasion de discuter de l' « Acceptabilité des énergies nouvelles et renouvelables » et de la méthanisation en particulier, de nous interroger sur :

- D'où viennent les résistances ? Pourquoi ?
- Comment améliorer le processus de réalisation de ces projets ?
- Que manque-t-il à ces projets pour qu'ils deviennent des projets de territoires portés par tous ?

Quelques éléments considérer :

D'abord clarifions bien la spécificité de la méthanisation agricole. En effet, le porteur de projet est un agriculteur résident souvent en voisinage des personnes qui manifestent leur mécontentement au projet. Les complications de son projet professionnel perturbent sa vie quotidienne et familiale. Les conséquences affectives ne sont pas anodines. Il est donc essentiel aujourd'hui de trouver des solutions apaisantes pour l'ensemble des habitants vivant en proximité.

D'où viennent les réticences ?

La perception des risques et nuisances d'un projet est rarement en phase avec la réalité. Sans information, ni possibilité de donner son avis sur le projet, la tendance générale est à l'extrapolation des problèmes. C'est pourquoi la transparence et le dialogue sont l'occasion de faire se rapprocher la perception de la réalité. La concertation est cet espace de dialogue.

Ainsi, en premier lieu, il s'agit de considérer ces craintes afin d'anticiper et empêcher les nuisances en amont de la présentation du projet « au public ». Ensuite, selon le contexte local, la concertation permet d'optimiser la recherche de solutions et aboutira soit à des propositions pour améliorer le projet, soit à une co-construction du projet avec la société civile. L'intérêt de telle démarche de dialogue est de parvenir à la réalisation de projet collectivement partagé et donc plus en capacité d'embrasser les enjeux du territoire.